



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 117292

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui concerne la mise aux normes d'accessibilité, d'ici 2015, de tous les établissements recevant du public pour les personnes handicapées. Elle suscite certaines inquiétudes auprès des associations de tourisme et de plein air qui, conscientes de l'obligation de mise aux normes et la soutenant, ont réalisé des études budgétaires en ce sens. L'investissement nécessaire de mises aux normes risque de mettre en péril de nombreux établissements et d'autres vont se retrouver dans l'incapacité financière de les réaliser. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement en termes d'accompagnement financier afin de soutenir les associations de tourisme et de plein air dans leur démarche de mise aux normes en matière d'accessibilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117292

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9513

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)